



**APPEL A CANDIDATURE
POUR UN CONTRAT DOCTORAL REGIONAL
en droit
Université de Strasbourg-Région Alsace
Laboratoire SAGE, UMR 7363**

Sujet de thèse :

" La protection de la nature par les personnes privées sous le regard des collectivités territoriales".

Cette thèse intéresse des étudiants en Droit de l'environnement sensibilisés à la protection de la biodiversité et à l'aménagement du territoire.

Lieu d'accueil de la thèse :

- *Établissement d'enseignement supérieur où sera inscrit le doctorant* : Université de Strasbourg, Faculté de droit et de sciences politiques de Strasbourg
- *École doctorale* : Ecole doctorale Droit, ED 101
- *Laboratoire où s'effectuera la thèse* : SAGE, UMR CNRS-Université de Strasbourg n°7363 : <https://sage.unistra.fr/>
Equipe des juristes environnementalistes ; <http://s141276278.onlinehome.fr/>

Direction de thèse :

- *Responsable scientifique de la thèse* : MP Camproux Duffrène, co-responsable de l'axe Environnement, santé sciences et sociétés du laboratoire SAGE, UMR CNRS-UdS n° 7363 ; camproux@unistra.fr

Nature du contrat :

- Contrat doctoral de 3 ans financé à plein temps par la région Alsace
- Rémunération : environ 1 600 EUR bruts par mois (équivalent au montant perçu par un allocataire du Ministère de la Recherche)

Compétences recherchées :

Titulaire d'un Master en droit de l'environnement ou en droit général avec option droit de l'environnement (ou d'un diplôme équivalent), le(a) candidat(e) a déjà développé un intérêt

pour les problématiques liées au droit de la biodiversité. Seront valorisés les travaux préalables (mémoire, rapports, stages) dans le domaine du droit relatif à la biodiversité et/ou sur l'action des collectivités dans le champ environnemental. Une bonne connaissance des mécanismes juridiques applicables à la protection de l'environnement est exigée de même qu'une aptitude à la transversalité et l'interdisciplinarité. La bonne maîtrise du français est indispensable. Une facilité de contact, un esprit d'initiative et une autonomie seront vivement appréciés.

Modalités de candidature et procédure de sélection :

Les candidats sont invités à envoyer un dossier de candidature par courrier électronique à m.camproux@unistra.fr et à laurence.renard@unistra.fr

Le dossier sera composé des pièces suivantes :

- 1) un CV (avec un paragraphe portant sur le mémoire réalisé ou en cours, son titre et le nom du directeur de mémoire);
- 2) un document d'une page présentant les cours suivis en Master (sauf celui de Strasbourg)
- 3) un résumé d'une page de travaux déjà réalisés (rapport, mémoire, stage)
- 4) une lettre de motivation ainsi qu'un document de deux pages dans lequel sera expliqué la façon dont est compris le sujet et dont le candidat pense l'aborder
- 5) les relevés de notes de M1 et du M2 (ou relevé provisoire de M2).

Date limite de candidature : **le 24 juillet 2015**

Les candidatures devront comporter en objet la référence: **Contrat Doctoral SAGE Région Alsace + Nom du candidat**

Après examen des différentes pièces, les candidats admissibles seront auditionnés par un comité de sélection réuni à Strasbourg

Déroulement de la procédure :

1. Candidature à envoyer avant le 24 juillet 2015
2. Auditions des candidats admissibles : début à mi-septembre 2015 à la Faculté de Droit de Strasbourg.
3. Décision du jury : mi-septembre 2015
4. Transmission à la Région Alsace pour le 22 septembre 2015
5. Début du contrat doctoral le 1^{er} octobre 2015.

Contacts: laurence.renard@unistra.fr

Sujet de thèse : " *La protection de la nature par les personnes privées sous le regard des collectivités territoriales* ".

La protection de l'environnement naturel relève largement de la compétence des collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans une volonté internationale d'assurer un développement économique et social pérenne, intrinsèquement lié au bon usage des ressources (par exemple : la consommation de l'espace foncier et l'aménagement durable du territoire) et au respect de la biodiversité. Les problématiques de pression foncière, d'urbanisation croissante et de satisfaction des besoins du milieu agricole tendent à rendre particulièrement complexe l'exercice de cette compétence. De plus, les différentes collectivités territoriales ne disposent généralement ni des capacités techniques ni des compétences matérielles qui devraient aller de pair avec les objectifs environnementaux qui leur sont confiés.

Le recours à d'autres acteurs semble s'imposer. Qu'elle soit publique ou privée, « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (Charte de l'environnement). Ainsi, vont pouvoir être associés à la mission de protection de la nature des acteurs privés et en particulier les agriculteurs, les propriétaires ou encore des entreprises spécialisées. Cette thèse devra avoir pour ambition d'étudier comment parvenir à une articulation cohérente des compétences des collectivités territoriales et des activités des acteurs privés.

Cette recherche de cohérence suppose d'apporter une vision claire et précise des outils et acteurs mobilisables et de préciser le régime juridique des différents outils ; ceci afin de sécuriser les procédures et de conforter la maîtrise des pouvoirs publics sur leurs réalisations.